

Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

FICHE TECHNIQUE | BLEUET EN CORYMBE

Le contrôle des fourmis dans les bleuetières

Avec le réchauffement des températures au printemps, les fourmis s'activent et leur présence est souvent signalée dans les bleuetières. Il faut savoir que l'environnement des bleuetières est généralement très propice à la nidification des fourmis :

- Sols légers et bien drainés, convenables à la confection des nids.
- Présence de paillis organiques (bran de scie) qui protège les nids des précipitations.
- Dans les plants, présence de ravageurs producteurs de miellat qui attirent les fourmis (pucerons, cochenilles, etc.).
- Durant la récolte, les fourmis sont également attirées par le sucre des fruits abîmés ou fendus.

Dommmages

Les fourmis n'endommagent pas directement les plants, car elles ne grugent pas le bois ou les tiges, ni n'endommagent les fruits autres que ceux déjà abîmés et fendus. Certaines références les considèrent même comme un **insecte utile**, car elles pourraient être des **prédatrices de larves de cicadelles** (les cicadelles sont des vecteurs de phytoplasmes chez le bleuët en corymbe). Le caractère nuisible des fourmis provient essentiellement du fait qu'elles peuvent « déranger » les cueilleurs durant la récolte. Dans certains cas, lorsque le nid est construit dans le système racinaire d'un plant, les racines de ce dernier peuvent être exposées à l'air et s'assécher. Ces plants manqueront de vigueur et peuvent dépérir dans les cas extrêmes.



Plant sain (à gauche) et affaibli (à droite)
On peut distinguer le nid de fourmis près de la
couronne du plant affaibli.

Photo : Christian Lacroix, agr. (MAPAQ)

Moyens de lutte

Les insecticides

La pulvérisation d'insecticides contre les fourmis n'est pas homologuée en bleuetières. Malgré tout, des producteurs ont tenté de pulvériser de grandes surfaces de sol ou les plants avec des insecticides à large spectre d'action et ont obtenu **peu de résultats**. Certains ont même tenté de cibler directement les nids en les inondant d'une grande quantité de bouillie insecticide, mais cette pratique n'est pas autorisée ni conseillée.

Les appâts

Le **SCORPIO** est un appât pour fourmis et insectes homologué pour un usage agricole dans les bleuetières. Il s'agit d'un produit à base de spinosad, prêt à l'emploi et appliqué directement sur le sol, manuellement ou à l'aide d'épandeurs rotatifs. L'étiquette propose une large gamme de doses (6 à 45 kg/ha) et ne spécifie pas clairement si le produit doit être appliqué près des nids ou de façon égale sur toute la surface des rangs sans égard à l'emplacement des nids.

L'utilisation de ce produit n'est pas répandue au Québec et aucun témoignage d'efficacité en bleuetières commerciales n'est disponible. En l'absence de directives claires, le produit devrait être appliqué sur toute la surface des rangs (en évitant les entre-rangs), là où les problèmes de fourmis se présentent, à une dose faible à modérée. La dose maximale recommandée devrait être appliquée près des nids lorsque ceux-ci sont repérés.

Les appâts commerciaux en vente libre

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) autorise l'usage de produits domestiques (en vente libre) dans un but commercial ou agricole. L'utilisateur doit cependant s'assurer que le produit est recommandé pour un usage extérieur, en plus de bien suivre les directives du fabricant. L'abamectine et le borax sont généralement les ingrédients actifs présents dans les appâts commerciaux. L'efficacité des produits vendus demeure peu documentée en ce qui concerne un usage en horticulture commerciale. Toutefois, certains producteurs qui en utilisent remarquent une diminution du va-et-vient des fourmis dans leur bleuetière. Cette méthode de lutte est donc à considérer, surtout si vous avez repéré les nids de fourmis afin d'y placer les appâts.

Cette fiche technique a été rédigée et mise à jour par Christian Lacroix, agronome (MAPAQ). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'[avertisseur du sous-réseau Bleuet en corymbe ou le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.

14 juin 2023